

Image not found or type unknown



De cadre à agent de maitrise

Par **belleisa78**, le **15/07/2009** à **15:15**

Bonjour, une réorganisation des postes est effectuée dans mon entreprise. dans mon service, nous sommes 6 cadres, seul 2 restent cadres et les autres repassent Agent de Maitrise, avec une redéfinition de poste, sans modification de salaire. dois je résigner un contrat ? recevoir un courrier ? la date n'est pas arrêtée ! pour septembre normalement mais ça tombe mal alors c'est reporté à ???
merci de vos conseils et aides